

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021 A 20H30

Membres présents : BALLIGAND Sylvie, CORNELOUP Danielle, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Corinne, MALATIER Serge, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis, CINQUIN Romain.

Excusé(s) : DUMONT Ivan et BERTHOY Cédric

Absent(s) : /

Procuration(s) : M. DUMONT Ivan donne pouvoir à Mme GORISSEN Marielle ; M. BERTHOY Cédric donne pouvoir à M. GRISARD Bernard.

Secrétaire de séance : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Correction du dernier compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2021. A propos du fonds de solidarité logement, le résultat des votes montrait qu'il y avait 6 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions. Après consultation de la Sous-Préfecture, seuls les suffrages exprimés sont pris en compte. Résultat du vote 6 pour, 3 contre 5 abstentions; sont donc retenues les 9 suffrages exprimés, la majorité absolue est 5. La commune de Gibles participera au fond de solidarité logement à hauteur de 199.15€, soit 0,35 centimes par habitant.

1. Travaux bâtiment et tiers-lieux :

Le 22 juin a eu lieu une réunion de chantier avec les artisans concernant le local pluridisciplinaire. PARAYLINO doit renvoyer un nouveau devis afin de changer les plinthes pour qu'elles correspondent au revêtement choisi. La fin des travaux de ce local est toujours prévue pour mi-août pour une mise en service début septembre.

Comme annoncé dans la presse, M. le maire informe le conseil municipal que notre commune est toujours sur une liste prioritaire pour accueillir un médecin du département.

2. RPI :

- Coût transport / garderie : Suite à la dernière réunion du RPI, il est bien précisé au conseil municipal que le coût du transport et de la garderie pour la rentrée prochaine sera un forfait englobant ces deux services et qui coûtera 130€/an pour un enfant, 170€/an pour deux enfants, enfin 200€/an pour 3 enfants. M. le Maire ajoute qu'il n'y aura pas de prise en charge des frais de scolarité pour des enfants s'inscrivant hors RPI.
- Achat mini-bus : M. le Maire informe le conseil municipal que des devis pour l'achat d'un nouveau mini-bus ont été demandés. M. le Maire présente le devis du garage MARTINOT. Ce dernier fait mention d'un véhicule d'occasion faisant apparaître 13 960 Kms au compteur, pour une mise en circulation en décembre 2018 et pour un coût total de 19 964.09€ HT soit 23 870.76€ TTC. Le conseil municipal valide le devis présenté et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour acheter ce véhicule.
- Conseil d'école : Récemment a eu lieu la dernière réunion du conseil d'école de l'année scolaire. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine annoncent qu'il y aurait 17 élèves à la Maternelle et 33 élèves à l'école primaire. Les moins de 3 ans pourront être

accueillis sur 4 demi-journées. Mme JONDET aimerait que la commune se renseigne sur le fait qu'une école ne peut pas accueillir les moins de 3 ans sur la journée entière.

Concernant les projets, il y aura de nouveau « l'école au cinéma » qui redémarrera à la rentrée prochaine. L'école primaire souhaite faire venir un cirque pour organiser des ateliers. Enfin suite à la visite de l'APC, il est prévu d'apporter des améliorations à l'école primaire. Mme JONDET fait remarquer que les enfants souhaiteraient participer aux jardins partagés que la commune a créés.

3. Convention territoriale :

La vie éducative et sociale devient une compétence de l'intercommunalité. Différents projets vont être mis en place selon les catégories d'âge (la petite enfance, les adolescents, les jeunes, les demandeurs d'emplois, les familles et les aînés), afin de venir en aide ou de mettre en place des activités, pour l'ensemble des habitants de notre collectivité.

4. Convention balayeuse :

M. le maire présente la proposition de convention pour la mise à disposition de la balayeuse par la commune de Varennes-sous-Dun. La convention fait apparaître un coût de 100€ la demi-journée et 200€ la journée. Le conseil municipal trouve le montant un peu onéreux et souhaite que les maires des deux communes se mettent d'accord sur de nouveaux tarifs.

- Prêt de matériels : Le conseil municipal valide la mise à disposition de la tarière à la commune de Montmelard pour un forfait de 100€. Une délibération valide ce prêt avec ce montant.
- Achat de peinture : M. MALATIER présente un devis de la société GIROD afin d'acheter de la peinture qui servira à refaire les passages piétons. Le montant de ce devis est estimé à 359.25€ HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté.
- Radar pédagogique : M. MALATIER présente également un devis pour l'achat d'un radar pédagogique que la commune souhaiterait installer à l'entrée de la commune sur la route de Montmelard. Le montant de ce devis s'élève à 1 910€ HT, un montant bien moins cher que les précédents. Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté.

5. Délibérations :

Achat Mini-bus :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la rentrée prochaine il faudra un second bus afin de pouvoir organiser le transport scolaire. Effectivement le bus communal actuel ne suffira pas à transporter tous les futurs élèves du RPI. Par conséquent il apparaît nécessaire l'achat d'un second bus.

Après avoir reçu quelques devis, M. le Maire présente le devis du Garage MARTINOT, celui d'un Traffic Renault de 9 places présentant environ 14 000 Kms au compteur pour une mise en circulation en fin 2018. Le devis s'élève à 19 964.09€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * DECIDE de valider le devis présenté par le garage MARTINOT pour le montant indiqué ci-dessus.
- * AUTORISE le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'achat et la mise en service de ce véhicule.

Achat vidéoprojecteur :

VU la délibération du 28 mai 2021 validant l'achat d'un vidéoprojecteur à Bureau Vallée pour un montant de 666.66€ HT.

Vu l'annulation de la commande de ce vidéoprojecteur par Bureau Vallée car ils n'en avaient plus en stock.

Mme JONDET a présenté un nouveau devis de l'entreprise émanant de Infomedia 71 pour un vidéoprojecteur présentant les mêmes caractéristiques que le vidéoprojecteur de Bureau Vallée mais pour un coût moindre puisque le montant de ce devis est de 456.66€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* DECIDE de valider le devis de INFOMEDIA 71 pour le montant indiqué sur le devis.

* AUTORISE le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'achat de ce vidéoprojecteur.

- Avis CDPENAF pour parcelles appartenant à M. LANDRE :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en 2006 M. LANDRE avait déposé un permis d'emménager sur plusieurs parcelles pour des terrains à lotir. Ce permis avait été accepté. Cependant M. LANDRE devait chaque année s'engager à faire des travaux pour ce permis. Or, depuis plusieurs années il y a eu interruption de ces travaux, par conséquent ce permis est caduc. Ne souhaitant pas relancer une procédure de permis d'emménager avec tous les frais y incombant, M. LANDRE propose à la commune de racheter ces parcelles pour une somme symbolique.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'avis du CDPENAF afin de savoir s'il est possible de déposer un nouveau permis d'aménager et qu'il soit accepté par la CDPENAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* AUTORISE le Maire à soumettre l'avis pour la faisabilité de ce projet à la CDPENAF.

* Si l'avis de la CDPENAF est favorable, le conseil municipal AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acheter ces parcelles et de déposer un permis d'aménager.

- Raccordement électrique propriété GRIVEL/CASANOVAS :

SUITE au dépôt de permis de construire de M. GRIVEL et Mme CASANOVAS, un devis a été sollicité au SYDESL afin de connaître le tarif pour le raccordement électrique de permis de construire.

VU le devis du SYDESL datant du 10 septembre, il a été demandé au conseil municipal de se prononcer sur une prise en charge du montant de ce raccordement.

Le montant total du devis s'élève 6 653.06€ HT, un premier acompte de 2 395.09€ a été réglé en septembre 2020, il reste donc à payer la somme de 3 991.82€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* REFUSE de participer au coût de raccordement électrique du permis de construire déposé par M. GRIVEL et par Mme CASANOVAS.

- Prêt de la tarière à la commune de Montmelard :

VU la demande de la commune de Bois-Sainte-Marie souhaitant emprunter notre tarière.

M. le Maire propose de prêter le tracteur, le chauffeur et la tarière de la commune pour un montant forfaitaire de 100€.

M. le Maire propose aussi de signer une convention avec cette commune concernant le prêt de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* AUTORISE le maire à signer la convention pour le prêt de ce matériel.

* ACCEPTE de prêter la tarière, le tracteur et son chauffeur pour la somme forfaitaire de 100€ à la commune de Montmelard.

6. **Affaires diverses** :

- Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : M. le maire propose de réunir la commission PLUI afin d'étudier les tableaux envoyés par la communauté de communes et voir si la proposition de l'intercommunalité peut correspondre à nos attentes.
- Commerce : De fausses rumeurs font état que la commune souhaite acheter le restaurant de M. et Mme POTIER afin de l'aménager en logements ou en gites. M. le maire dément ces rumeurs et confirme au conseil municipal qu'il n'a jamais été envisagé de réaliser cet achat.
- Secrétaire : M. le Maire informe le conseil municipal que le 1^{er} juillet arrivera Madame Dominique DELAPLACE en remplacement de Mme Gaëlle NARBOUX qui est en arrêt depuis avril. Madame DELAPLACE sera engagée jusqu'à la fin de l'année 2021.
- Recyclage des pneus : Mme GORISSEN soulève la question du recyclage des pneus usagés. Elle fait remarquer que M. AZNAR est intervenu à ce propos sur la commune de Varennes-sous-Dun et propose de faire le point avec cette personne sur Gibles.
- Randonnée : M. MALATIER fait remarquer que le chemin communal commun entre Gibles et Bois-Sainte-Marie (servant pour les randonneurs) sera refait après que les accotements des routes auront été faits par le cantonnier.
- Exposition : Mme GORISSEN rappelle qu'une exposition de peinture organisée par le conseil municipal se tiendra au foyer rural le week-end du 17 et 18 juillet. 7 exposants présenteront à peu près une centaine d'œuvres. La préparation de la salle se fera depuis la veille et les exposants s'installeront le matin.
- Extincteurs : La société a transmis un nouveau devis d'un montant de 599.45€ HT afin de changer 8 extincteurs. L'assurance de la commune, Groupama, offre un bon de participation en offrant un extincteur gratuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30